



REGLEMENT 2022

Article 1 : Organisation

NANCY RIV'ACTION est organisé par l'association sportive « Courir sur des Légendes », 54600 Villers les Nancy. www.courisurdeslegendes.fr. Il se déroule le dimanche 19 juin 2022 avec comme point de départ et d'arrivée le stade Raymond Petit à Tomblaine.

Article 2 : Principe

NANCY RIV'ACTION est une course sur un parcours en boucle au bord des Rives de Meurthe, en allure libre sans chronométrage, ni classement. Des obstacles divers artificiels et naturels sont positionnés à différents points du parcours. Ils sont accessibles à toute personne en bonne forme physique. Tous les obstacles peuvent être contournés.

L'organisation se réserve le droit de faire évoluer le parcours à tout moment pour des raisons de sécurité et ou administratives.

Article 3.1 : Conditions de participation au 8KM

Ce parcours est réservé aux personnes majeures. Les mineurs d'au moins 16 ans sont autorisés à participer, sous réserve d'une autorisation parentale écrite, téléchargée au moment de l'inscription.

Chaque participant court sous sa propre responsabilité et devra fournir obligatoirement :

→ Un **certificat médical** datant de moins d'un 1 an à la date de l'événement de non contre-indication à la pratique du **sport en compétition ou course à pied en compétition**

→ ou une **Licence FFA** en cours de validité

→ ou une **licence sportive**, en cours de validité à la date de la manifestation, **délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition**

Ce document sera conservé par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident. **Aucune décharge ne pourra être signée** sur place en cas d'oubli.

Il sera possible de télécharger son certificat médical ou licence au moment de l'inscription ou de l'apporter au retrait du dossard.

Article 3.2 : Conditions de participation au 6KM famille :

Ce parcours est réservé aux enfants entre 7 et 15 ans accompagnés obligatoirement d'un adulte.

- Un enfant doit être âgé de **7 ans (révolus à la date de l'événement)**
- Il sera sous la responsabilité d'un adulte durant toute la durée de la course
- Un adulte pourra accompagner 2 enfants maximum.

Chaque participant court sous sa propre responsabilité et devra fournir obligatoirement :

→ **Une autorisation parentale pour les mineurs à télécharger en ligne à l'inscription**

→ **Un certificat médical, adulte uniquement** (même conditions que le parcours adulte, cf. ci-dessus)

Article 4 : Inscriptions

4.1 Formalités administratives

L'inscription s'effectue uniquement par paiement en ligne sur la plate-forme :
<https://www.sporkrono.fr/>

Vous pouvez choisir l'horaire de votre vague de départ mais nous nous réservons le droit d'équilibrer les vagues si besoin. Vous serez contactés dans ce cas. Une vague ou deux seront réservées aux familles.

4.2 Droits d'engagement/personne

8 km

- Inscription individuelle : 31 euros (hors frais de gestion)
 - Inscription en équipe à partir de 7 personnes : 27 euros/pers (hors frais de gestion) *
- **Dossard + T-shirt aux 1000 premiers inscrits**

* Attention, une équipe est constituée d'un minimum de 7 personnes au moment de l'inscription. Si tel n'est pas le cas, les inscriptions sont simplement annulées et remboursées mais les frais de gestion restent à votre charge.

Vague spéciale famille

- Tarif adulte : 20 euros
 - Tarif enfants : 10 euros
- **Inclus : Dossard + T-shirts adulte et enfant(s)**

Offre spéciale Entreprises/CE/Associations (équipe à partir de 7 personnes)

Tarif groupe 27 euros/ pers = Dossard + T-shirt (si dans les 1000 premiers) + 1 soirée au Laser Maxx (avec notre partenaire Cosmic Park)

4.3 **Modalités d'engagement et d'annulation**

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé.

Remboursement possible jusqu'au 15 mai avec justificatif médical à envoyer à ludivine.ahthon@gmail.com

Remboursement à 100% du montant de l'inscription (hors frais de gestion) en cas d'impossibilité d'organiser la course pour raison sanitaires sur décision préfectorale.

Article 5 : **Retrait des dossards**

1/ **le mercredi 15 juin** à Décathlon Houdemont entre **17H30 et 19H00**

2/ **le Jour J** sur place au stade Raymond Petit **dernier délai 30 minutes avant le départ de sa vague.**

→ **Apportez obligatoirement une pièce d'identité + votre certificat médical s'il n'a pas été téléchargé en ligne à l'inscription.**

! Nous demanderons de présenter un pass sanitaire valide si celui-ci est de nouveau exigé pour la tenue des manifestations sportives. !

Article 6 : **JOUR J Déroulement de la manifestation**

- A partir de 8h30 : Remise des dossards
- **Possibilité de retirer son dossard dernier délai 30 minutes avant le départ de sa vague.**
- **Nous prendrons uniquement les clés et les téléphones en consigne**
- 10h00 : Echauffement avec notre partenaire **Cosmic Park** Première vague sur la pelouse au centre du stade
- Vagues suivantes toutes les 20 minutes
- **Ravitaillement à l'arrivée et point d'eau en milieu de parcours**

Article 7 : **Parcours et sécurité**

Le parcours 8 km dans les stades Raymond Petit, Picot 3, Marcel Picot et les pistes cyclables et piétonnières des bords de Meurthe.

Le parcours famille sera raccourci de 2 km et adapté. Les obstacles les moins accessibles pour les enfants seront évités.

Exemple d'obstacles : Bottes de paille, barrières, tuyaux, matelas, structures gonflables, escaliers et franchissements divers...

Les participants doivent s'attendre à grimper, ramper, sauter, slalomer, etc.

Chacun est libre de contourner un obstacle s'il le souhaite.

- Des bénévoles seront chargés de veiller à la sécurité des obstacles et éviter bousculades et prises de risques inutiles. **Ils pourront exclure de la course toute personne ne respectant pas les consignes.**

- **Un encadrement médical sera assuré par un médecin et un organisme de secours type Croix Rouge.**

- **L'épreuve n'est pas prioritaire**, une attention toute particulière sera portée aux promeneurs et usagers des bords de Meurthe.

Article 8 : **Assurances**

Conformément à la législation en vigueur, l'organisation a souscrit une police d'assurance organisateur couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile.

Chaque participant court sous sa propre responsabilité.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, bris ou perte des biens personnels des participants pendant l'événement.

Article 9 : **Droits d'images et sponsoring**

De par leur engagement, les concurrents de **NANCY RIV'ACTION** acceptent que les photos ou films pris au cours de l'épreuve puissent être diffusés par les organisateurs sur tous supports de communication.

Article 10 : **Prises d'images aériennes**

Les drones utilisés par l'organisation font l'objet d'une déclaration en préfecture.
Tout autre aéronef piloté est interdit.

Article 11 : **Acceptation du règlement**

Tout concurrent est réputé avoir pris connaissance du règlement et en accepter toutes les clauses. L'inscription à la course entraîne automatiquement l'acceptation de ce règlement.